

Le citoyen wallon échappe à la diète... ou presque

■ Un comité de monitoring sera chargé en permanence d'évaluer le respect des objectifs budgétaires de la Région wallonne.

C'est avec quelques piques bien senties à l'égard de la coalition "suédoise" que Paul Magnette, ministre-Président wallon (PS), a débuté la présentation du budget 2015 pour la Wallonie: "Nous avons mené les discussions à un rythme soutenu mais raisonnable. Il est possible de ne pas travailler la nuit. On travaille d'ailleurs mieux le jour que la nuit", a-t-il lancé pour justifier le temps mis par les coalisés du PS et du CDH avant d'aboutir. "Certains ministres étaient retenus en début de semaine par les discussions budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, voilà pourquoi nous ne présentons le budget que ce jeudi."

Puis, rapidement, ils sont enfin passés aux choses sérieuses et tant attendues. "Le déficit pour 2015 est de 1,1 milliard d'euros, essentiellement engendré par des facteurs externes comme la requalification du périmètre de la dette décidé par l'ICN pour un montant de 568 millions et par l'effort d'assainissement lié à la 6^e réforme de l'Etat à

hauteur de 329 millions d'euros. Sans cela, le déficit aurait atteint 190 millions d'euros", a expliqué Paul Magnette.

S'autorisant un retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 218, le gouvernement wallon se permettra donc un déficit de 450 millions d'euros en 2015, de 300 millions en 2016 et de 150 millions en 2017. "Nous devons faire un effort de 650 millions d'euros. Nous procéderons à 350 millions d'euros de lissage et à 310 millions d'euros de réduction des dépenses de fonctionnement. Le citoyen n'aura pas d'effort supplémentaire à faire. Nous avons par contre sanctuarisé le plan Marshall et les budgets Feder", a-t-il poursuivi.

"Sincérité, responsabilité et crédibilité"

De son côté, Maxime Prévot (CDH), vice-président du gouvernement, parle d'un budget de "de sincérité, de responsabilité et de crédibilité" avec un sens de la formule qui n'est pas sans rappeler André Antoine. Enfin Christophe Lacroix, ministre du Budget (PS) a, en plus du détail des mesures (voir plus bas), annoncé la mise en place d'un comité de monitoring chargé d'évaluer le respect des objectifs budgétaires de la Région.

Stéphane Tassin

**OIP :
60 millions d'euros**

Les bus et l'Awiph préservés, pas le Forem

C'était écrit dans la Déclaration de politique régionale (DPR), les organismes d'intérêt public (OIP) devront inévitablement participer à l'effort de guerre mis en place par le gouvernement wallon (PS-CDH). La mesure prévoit 10 % des réductions de leurs différentes dotations sur trois ans. "5 % en 2015, 3 % en 2016 et 2 % en 2017" précise le ministre du budget Christophe Lacroix. Par un processus un peu particulier le gouvernement a protégé deux OIP : "Nous avons d'abord demandé à chaque organisme de proposer des réductions de dépenses, ensuite nous avons décidé d'allouer à l'Awiph et à la SRWT une dotation complémentaire pour atténuer les mesures d'économies" explique encore Christophe Lacroix.

1 L'Awiph. L'agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée devait être protégée. C'est la promesse qui était faite par la majorité roumaine dans sa DPR afin de lui permettre d'assumer ses missions à l'égard des personnes en difficultés. Elle aura droit pour ce faire à une dotation complémentaire de 5,5 millions d'euros en 2015.

2 La SRWT. La société qui chapeaute les 5 Tec wallons (bus et trams) est également protégée, partiellement en tout cas. Elle touchera un complément de 7,7 millions d'euros en 2015 qui devrait lui per-

mettre, selon son ministre de tutelle, le CDH Carlo Di Antonio, de conserver la même dotation qu'en 2014, à savoir 450 millions d'euros. Mais, selon le ministre, certaines mesures prises par le nouveau gouvernement fédéral pourraient avoir un impact négatif sur la SRWT : "Une augmentation de 10 cent sur le litre de diesel a un impact de trois millions d'euros pour la SRWT".

3 Forem. Pas de dotation complémentaire pour cet OIP qui craint d'être débordé par certaines décisions issues de la sixième réforme de l'état, mais "l'arrivée de nouvelles compétences en matière d'emploi devrait permettre une refonte de certains mécanismes. Le Forem devra faire des efforts considérables comme les autres" a précisé Paul Magnette.

S.Ta.

**Subventions et provinces :
96,6 millions d'euros**

Quelques subsides et des emplois en moins

Le gouvernement wallon va, en 2015, économiser 87,7 millions d'euros en réduisant deux types de subventions: les décrétales (32,2 millions) qui sont réglementées via un décret et les non-décrétales (55,5 millions) qui sont laissés dans une certaine mesure à la libre appréciation du ministre concerné. Chaque ministre doit dans chacun de ses départements renoncer à certaines dépenses, et même s'ils se défendent de supprimer des emplois, les ministres wallons devront inévitablement

supprimer ça et là quelques subsides attendus par, par exemple, un certain nombre d'associations qui habituellement comptent sur ce type de subside pour financer l'un ou l'autre emploi. Pas de bain de sang social, certes, mais quelques mesures pas si indolores que cela, même si pour l'heure, la plupart des décisions de retrait ou non de subvention ne sont pas très claires.

"J'ai, par exemple, déjà décidé de réduire de 10 % la dotation de la commission royale des monuments et site. Je réduirai également les frais de fonctionnement de l'administration dont j'ai la charge à hauteur de 2, 5 % ou encore de 15 % les frais d'étude et de communication du cabinet." a précisé le vice-Président du gouvernement wallon, Maxime Prévot (CDH). Carlo Di Antonio évoquait pour sa part une réduction de 7 % dans les montants alloués aux plans de mobilité dans les communes.

1 Les provinces. C'est 9,6 millions d'euros que le gouvernement wallon va aller chercher dans les provinces puisque les dotations de ces dernières seront rabotées durant l'année 2015. Pour l'heure, on ne connaît pas encore les mesures qui seront prises au niveau provincial pour pallier cette baisse de dotation.

2 Les communes. La parole donnée dans la DPR est manifestement respectée (neutralité budgétaire). On peut cependant imaginer qu'au niveau de la diminution des subventions évoquée plus haut, les communes soient touchées indirectement.

S.Ta.

**Investissements et primes :
420 millions d'euros**

Fini les primes, vive les prêts à taux zéro

Afin d'éviter des mesures teintées d'une austerité à laquelle ils ont toujours prétendu se refuser, les ministres wallons ont décidé de postposer de très nombreux investissements initialement prévus en 2015. La somme économisée en 2015 atteindra 340 millions d'euros mais les investissements reportés seront réalisés avant 2019. Il s'agit d'investissement dans les secteurs du tourisme, des crèches, des maisons de repos, des infrastructures sportives, des zonings ou encore des friches industrielles. "Il s'agit bien de report et non d'abandon, le rythme est simplement ralenti. Néanmoins dans ces mêmes secteurs nous réaliserons pour 380 millions d'investissements en 2015" a précisé Christophe Lacroix.

Une seule procédure, un seul taux

Par contre, le Gouvernement compte également faire de solides économies en réduisant certaines primes en matière d'énergie et de logement (38 millions d'euros). Mais le ministre Furlan annonce déjà pour les mois qui viennent une nouvelle manière de fonctionner en matière d'aides à la rénovation pour les Wallonnes et les Wallons : "Les engagements pris seront honorés mais à l'avenir nous aimerions favoriser le système Ecopack de prêts à taux zéro. Je ne crois pas trop aux primes et puis actuellement le système est sans doute trop compliqué" explique Paul Furlan (PS). "Je ne sais pas encore quel système sera mis en place, mais il est clair que nous allons simplifier les choses en remettant

tout cela à plat. Une seule procédure, un seul taux. Les primes visent surtout les classes moyennes qui auraient peut-être réhabilité leur habitation même si les primes n'existaient pas. Je ne veux plus que ce soit un mécanisme aveugle. Le revenu pourrait être pris en compte et le taux d'intervention serait alors plus élevé pour ceux qui en ont le plus besoin. De plus l'Ecopack est un financement alternatif, l'impact budgétaire est peu important" conclut le ministre en charge notamment de l'énergie et du logement. Pour rappel l'Ecopack est un mécanisme de prêt à taux zéro, pour effectuer des travaux, destiné aux ménages désireux d'améliorer la performance énergétique de leur habitation par des travaux de rénovation.

S.Ta.

**Fonction publique et APE :
18 millions d'euros**

Trois fonctionnaires sur cinq non remplacés

Al'annonce de la mesure qui vise à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur cinq, on tremblait déjà dans les administrations wallonnes. A l'annonce de la diminution de la valeur d'un point APE, on tremblait un peu partout en Wallonie. Les deux mesures peuvent enfin être un peu nuancées.

1 Fonction publique. La mesure rapportera 8 millions d'euros en 2015. "En sachant que les services continus qui doivent être assurés 24 h/24 ne seront pas affectés, on peut estimer que seulement deux départs sur cinq seront remplacés", explique Christophe Lacroix. En 2017, on en reviendrait donc à un remplacement pour trois départs.

2 Réduction de la valeur du point APE. Le point APE verra sa valeur diminuer de 1,5 % en 2015, "1 % seulement du point indexé en fait", précise le ministre wallon du Budget. La mesure devrait rapporter 10 millions d'euros. "Franchement, si un employeur disait qu'il va réduire son personnel à cause de la réduction de la valeur des points APE, ce serait une fausse excuse", avait déclaré récemment, sur ce sujet, la ministre de l'Emploi, Eliane Tillieux.

S.Ta.

Frais de fonctionnement et autres : 30,7 millions d'euros

Le ministres promettent de moins voyager

Les membres du gouvernement wallon voyageront donc moins à l'étranger. "Même si nous pensons qu'une vraie politique internationale est indispensable à la région, nous procéderons à certaines réductions de dépenses dans ce secteur" a précisé Paul Magnette. La mesure rapportera 2 millions d'euros.

Dans le même ordre d'idée, les ministres auront recours de manière moins systématique que par le passé à un certain nombre d'études en tout genre. Sous la précédente législature certains ministres

avaient été pointés du doigt pour les dépenses jugées excessives, par l'opposition s'entend, dans ce domaine. La réduction de ce type de dépense atteindra les 15 %. Les frais de communication seront également revus à la baisse pour l'ensemble des ministres. Ici aussi 15 % de réduction sont annoncés. Cette double mesure rapportera au budget wallon un total de 6 millions d'euros.

Enfin signalons encore la rationalisation des primes à l'expansion économique (destinée aux PME et aux entreprises) qui permettront d'économiser 13 millions d'euros en 2015 ainsi qu'un nouveau plan d'ancrage logement sur quatre ans au lieu de trois qui permettra d'économiser 6,9 millions d'euros.

S.Ta.

**Nouvelles recettes :
66 millions d'euros**

**Pas de nouvelles taxes,
mais le pollueur payera**

Pour atteindre 310 millions d'euros de réduction de dépenses, le gouvernement wallon passera quand même par certaines recettes. Que le citoyen se tranquillise, pas question d'augmenter la redevance télé, dont la disparition n'est toujours pas programmée par l'exécutif wallon, ou de faire reprendre du service à la redevance radio. Il s'agit par *"la transposition de mesures européennes basées sur le principe du pollueur-payeur en matière, sur l'eau et sur les quotas de CO₂, nous comptons sur des recettes additionnelles de 61 millions d'euros"*, a encore expliqué le ministre wallon du Budget, Christophe Lacroix.

Pas de nouvelles taxes

Les cinq millions restants permettront d'atteindre le montant annoncé de 310 millions d'euros via des dividendes obtenus pas les participations de la Région wallonne dans la SRI, société régionale d'investissements.

En 2015 et probablement dans les années qui viennent, le gouvernement wallon ne procédera donc pas à la mise en place de nouvelles taxes comme annoncé dans la DPR négociée au mois de juillet dernier.

S.Ta.